

## Partenaires dans la protection du climat

Réduction des gaz à effet de serre – Initiative du mois

### Le Fonds carbone de Saanich



#### Portrait de la municipalité

Population : 114 140 (2010)  
Membre des PPC depuis : Juillet 1996

#### Contexte

En 2007, le District de Saanich, en Colombie-Britannique, a mis en place un Fonds carbone innovateur (ci-après appelé le Fonds), qui permettrait de financer les projets de réduction des émissions des activités municipales du District. En tant que signataire du Climate Action Charter (Charte sur la protection du climat) – une initiative conjointe de la province de la Colombie-Britannique, de l'Union des BC Municipalities et de collectivités autonomes – Saanich a créé ce Fonds dans le cadre de son plan d'action en matière de climat et comme solution de rechange aux crédits carbone compensatoires.

#### Mise en œuvre et démarche

Puisque la municipalité était membre du programme des Partenaires dans la protection du climat (PPC), elle devait calculer les inventaires de consommation d'énergie et de production de gaz à effets de serre (GES) de toutes ses activités municipales de 2007. Saanich s'est servi du prix recommandé par tonne de GES, soit 15 \$, pour déterminer sa première contribution au Fonds, c'est-à-dire 90 000 \$ (15 \$ par tonne, multiplié par 6 000 tonnes). En 2009, Saanich a fait la mise à jour de ses inventaires et a fait le rapprochement avec le prix par tonne déterminé par la province (25 \$ par tonne de GES), augmentant ainsi sa contribution au Fonds à 120 000 \$. Par la suite, le District a mis, et continuera de mettre de côté les montants selon ses inventaires actuels de GES. Ceci établira une source de financement continue pour les projets de réduction de carbone. Le coordonnateur du développement durable de Saanich et le directeur des finances sont les responsables de la gestion du Fonds et c'est en collaboration avec les divers services municipaux qu'ils ciblent les projets idéaux.

« Le Fonds nous permettait de mettre en oeuvre une nouvelle façon de faire » explique Mark Boysen, le directeur du développement durable de Saanich. « Nous avons fractionné les inventaires par services afin de déterminer l'empreinte carbone de chacun d'eux. Ce chiffre fait maintenant partie des budgets annuels de chaque service. »

Le District a par la suite fait des essais en matière d'attribution des fonds. « Nous utilisons le Fonds pour réduire notre empreinte carbonique, mais le Fonds a aussi servi à financer des projets additionnels ou il a servi comme fonds renouvelable [les économies réalisées en consommation d'énergie sont réinvesties dans le Fonds], précise M. Boysen. Le but général est de veiller à ce que tous les projets livrent des réductions de carbone. »

Par exemple, le service de loisirs de Saanich désirait faire l'acquisition d'une nouvelle Zamboni – ou resurfaeuse – électrique, au prix de 160 000 \$ environ (photographie de droite, publiée avec la permission du District de Saanich). « Une nouvelle resurfaeuse à gazogène coûte près de 100 000 \$, ce montant devant provenir du budget du service. » justifie M. Boysen. Le Fonds fournira les 60 000 \$ à combler, puisque la nouvelle resurfaeuse réduira les émissions et le service des loisirs pourra conserver les économies réalisées en consommation d'énergie. Dans le cas de petits projets, le Fonds finance 50 % des coûts, ou les services peuvent recourir au Fonds pour obtenir un prêt et le rembourser à l'aide des économies réalisées en consommation d'énergie.



« Nous réussissons à retirer le fardeau financier des coûts de réalisation des projets verts, si bien que les services ne sont pas découragés à les mettre en œuvre » dit M. Boysen. « C'est relativement peu cher d'acheter des crédits compensatoires à 25 \$ la tonne, mais il a été conclu que de veiller à ce que l'argent du Fonds serve à des réductions locales dans la municipalité serait une meilleure façon d'utiliser les fonds des contribuables. »

## Résultats

À ce jour, le Fonds a servi à plusieurs projets importants, comme la mise en place d'une solution solaire à conversion thermique au Gordon Head Recreation Centre, l'achat d'une resurfaçuse pour l'aréna Pearkes, des améliorations au système de chauffage de bâtiment du Fleet Centre et le financement d'un projet pilote pour l'ajout d'un véhicule électrique au parc municipal de véhicules (photographié à droite, publiée avec la permission du District de Saanich).



Leading by Example



Dans le cas du projet solaire à conversion thermique, des panneaux solaires ont été installés au toit du centre récréatif (photo de gauche, gracieuseté du District de Saanich). L'énergie captée sert à chauffer l'eau des douches. Les coûts de ce projet – 60 000 \$ - ont été déboursés par le Fonds. Il permettra une réduction des émissions de GES de l'ordre de 15 à 20 tonnes par année.

La nouvelle resurfaçuse, utilisée depuis janvier 2011, élimine le recours au propane. On prévoit qu'elle permettra des réductions annuelles d'environ 10 tonnes d'émissions de GES. Dans le cas des améliorations au système de chauffage du Fleet Centre, les résultats seront comptabilisés pendant les mois d'hiver.

« De cette façon, nous appuyons aussi les entreprises vertes locales, commente M. Boysen. Ainsi, au lieu d'acheter des crédits compensatoires d'une société incorporée, nous pouvons mettre en place des projets qui soutiennent notre économie verte locale. »

## Leçons retenues

M. Boysen explique qu'il est toutefois difficile de bien faire comprendre la différence entre les réductions permises par le Fonds carbone et les crédits carbone compensatoires. « Il faut communiquer avec tous les intervenants, afin qu'ils comprennent bien le fonctionnement du Fonds, les retombées économiques du Fonds dans la collectivité et comme ce dernier diffère des crédits compensatoires, expose-t-il. L'enjeu clé est qu'il faut comprendre que le Fonds ne correspond pas à la carboneutralité.

Au lieu de faire l'achat de crédits compensatoires auprès d'un groupe ayant développé un projet de réduction de carbone, le District de Saanich dirige le projet de réduction de carbone » exprime M. Boysen. « Ceci peut représenter plus de travail pour la municipalité, particulièrement si ce sont des nouvelles technologies, mais le fait de diriger par l'exemple dans la collectivité invite les résidents à considérer ces solutions de réduction d'émissions de carbone et de réduction de consommation d'énergie. »

Boysen considère aussi que de constituer une Équipe verte – formée d'au moins un représentant de chacun des services municipaux – aide au District à générer de nouvelles idées de projets. « Toute municipalité désireuse de procéder à une initiative semblable devrait demander à ses services de porter

attention à ces factures d'électricité et les inviter à rester ouverts aux possibilités d'économies. Les services savent quel type d'équipement leur sera utile et ce sont eux qui sont les mieux placés pour nous conseiller sur le bien-fondé des allocations du Fonds. »

### Direction future

À l'avenir, le Fonds pourra financer des projets solaires à conversion thermique de grande portée, ou encore, des systèmes géothermiques qui pourront répondre aux grandes demandes de chauffage d'eau et d'air des quatre centres de loisirs de Saanich. « Nous nous servons de systèmes de chauffage au mazout dans un nombre de vieux bâtiments, alors une autre de nos priorités sera de remplacer ces sources produisant beaucoup d'émissions de carbone par des systèmes plus efficaces, dit M. Boysen. Nous regardons aussi comment nous pourrions ajoutons plus de véhicules électriques à notre parc municipal de véhicules.

### Pour de plus amples renseignements

Mark Boysen, coordonnateur du développement durable

District de Saanich, C.-B

Tél. : 250-474-5494 poste 3466

[Mark.Boysen@saanich.ca](mailto:Mark.Boysen@saanich.ca)

Site web de Saanich Sustainability and Climate Action : [www.climateaction.saanich.ca](http://www.climateaction.saanich.ca)

Le programme Partenaires dans la protection du climat (PPC) est un réseau de municipalités canadiennes qui se sont engagées à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et à lutter contre les changements climatiques. Le PPC est le volet canadien de la campagne Des villes pour la protection du climat (Cities for Climate Protection), qui mobilise plus de 900 collectivités dans le monde. Le PPC est un partenariat entre la Fédération canadienne des municipalités et ICLEI – Les Gouvernements locaux pour le développement durable. Le programme bénéficie d'une aide financière du Fonds municipal vertMC (FMV) de la FCM.



FEDERATION  
OF CANADIAN  
MUNICIPALITIES

FÉDÉRATION  
CANADIENNE DES  
MUNICIPALITÉS

